

OCTOBRE 2025 – OCTOBRE 2026

LA CGT IP GRAND EST DRESSE LE BILAN DES LUTTES

9 octobre 2025 : Plus de 500 personnels des services pénitentiaires d'insertion et de probation se sont réunis à Paris pour la défense de leurs missions, leurs métiers, leurs conditions de travail et une justice humaine et réhabilitatrice !

Cette journée a fait écho aux journées de mobilisation des 6 mai et 17 juin 2025 et dénonçait la politique arbitraire et du tout sécuritaire du Garde des Sceaux !

Les prémices de cette mobilisation :

Note du 19 février 2025 : le Ministre de la Justice interdit **les activités "ludiques et provocantes"** en détention.

La CGT IP se mobilise face à ces attaques et dénonce une politique indigne d'un état de droit.

Le 19 mai 2025 : le Conseil d'Etat invalide la décision du garde des sceaux, reconnue illégale.



Le Garde des Sceaux ne s'est pas arrêté pour autant et sa politique, déclinée au niveau local, fait émerger des notes ou protocoles **dégradant les conditions de travaux, contraires aux droits des agent.e.s et des personnes placées sous main de justice**. A chaque fois la CGT Insertion Probation et ses syndicats étaient présents pour défendre notre métier et le sens de nos missions ! Voici un bilan des principales luttes de cette dernière année sur le Grand Est :

AOÛT 2025

Recours protocole de prises d'empreintes

Après de multiples alertes syndicales, les syndicats CGT IP du Grand Est ont saisi le Tribunal administratif de Châlons en Champagne pour mettre fin à la pratique de prise d'empreinte des personnes de nationalités étrangères ou binationales en DDSE par les agent.e.s en SPIP qui devaient ensuite les envoyer à la Préfecture.

Verdict : En août 2025 le juge administratif renvoie l'administration pénitentiaire et la préfecture à leur place en actant l'illégalité du protocole de prise d'empreintes par les personnels du SPIP ou des greffes pénitentiaires dans l'Aube.

[Lien Communiqué CGT IP – SAF – OIP du 12-08-26 : Une victoire pour le respect du droit !](#)



OCTOBRE 2025

Recours sur les restrictions d'accès aux permissions de sortir

Une note de la DISP Grand Est du 28 juillet 2025 imposait au SPIP d'émettre des avis défavorables systématiques pour les demandes de PS des personnes de nationalités étrangères.

Recours devant le tribunal déposé par les syndicats CGT IP Grand Est le 04 octobre 2025.

Nouvelle note de la DISP du 18 décembre 2025 l'imposant aussi pour les condamnés à des "faits en lien avec le narcotrafic". **Recours déposé par les syndicats CGT IP Grand Est le 22 janvier 2026**

Instructions du 18 mars 2026 du Garde des Sceaux : Suspensions de toutes les PS collectives.

Recours national déposé par la CGT IP. Victoire le 5 mai 2026 : le Conseil d'Etat censure cette instruction et condamne une nouvelle fois une mesure du Garde des Sceaux illégale et contre-productive. **Le 18 mai 2026 la DISP abandonne ses directives en reprenant une nouvelle note qui n'impose plus aux CPIP d'émettre des avis défavorables !** [Lien Communiqué CGT IP GE 15-06-26](#)



MARS 2026

Mobilisation en soutien des collègues placés en GAV

17 mars 2026 : journée de mobilisation en soutien à un collègue CPIP placé en garde à vue après avoir accompli un acte professionnel relevant de ses missions. Les services se mobilisent face à des attaques directes envers le personnel d'insertion et de probation qui se trouve être la cible de réactions disproportionnées

14 avril 2026 : Bilatérale sollicitée par nos syndicats aux services de la DISP Grand Est pour s'assurer que les directions en SPIP ont eu un rappel clair sur la protection des agent.e.s pour éviter la réitération de GAV abusive [Lien Communiqué sortie d'audience DISP Grand Est](#)

24 avril 2026 : Note de la DGAP : la protection fonctionnelle doit être proposée systématiquement à tout.e agent.e mis.e en cause ou victime dans l'exercice de ses fonctions. La note précise un principe fondamental : la protection fonctionnelle est accordée de plein droit !

Des avancées ont également découlé de cette mobilisation : cadre clarifié pour les signalements au titre de l'article 40, des écrits qui sécurisent enfin les pratiques professionnelles...



AVRIL 2026

Mobilisation contre la loi SURE

13 avril 2026 : mobilisation des personnels d'insertion et probation et interprofessionnelle contre ce projet de loi SURE.

19 juin 2026 : mobilisation des personnels d'insertion et de probation pour lutter contre les projets de loi du Garde des Sceaux – la CGT IP Grand-Est se mobilise à Strasbourg devant le TJ pour dénoncer le projet de loi SURE volet 2. [Lien Communiqué de presse 19 juin 2026](#)
Ce projet confirme le virage ultrasécuritaire de la politique du Garde des Sceaux, une défiance inédite envers les SPIP et une remise en cause fondamentale du sens de la peine.

Septembre 2026 : lettre de mission du GDS au DGAP : la CGT IP dénonce une nouvelle fois la dérive sécuritaire et le glissement du ministère de la justice vers l'intérieur !



Mobilisation constante pour revendiquer des RH et des moyens !

**TOUS LES JOURS
SANS RELACHE**

30 juin 2026 : Bilatérale avec les services RH de la DISP. Nous alertons sur le constat de carences RH qui se creusent. Dans la foulée une lettre ouverte a été envoyée au Garde des Sceaux dénonçant l'expérimentation de reprises des ESR à moyens constants et qui a complètement siphonné les postes en services pour les placer sur les sites expérimentateurs. [Lien Lettre ouverte GDS](#) et [Lien Tract audience RH](#)

15 octobre 2026 : Les syndicats CGT IP Grand Est alertent lors du CSA-Interrégional de la situation RH des SPIP avec une remontée précise des effectifs de toutes les antennes. Nous revendiquons le comblement des postes vacants !

Tous les jours nos syndicats locaux se battent pour plus de moyens !

ON LÂCHE RIEN !!

Du 3 au 10 décembre 2026

Pour une justice humaniste et contre un SPIP surexploité



VOTEZ

